

PV DE COMMISSION

Commission Statuts & Règlements
CSR - PV de la réunion n°8/2017
8 décembre 2017 au siège de la FFA

Présidence Jack ROULET

Présents Hervé DESMOULINS, Jean-Pierre FOURNERY, Michèle LE PRIELEC, Jean-Michel MAILLARD, M'bra MARNA, Christian PLAT, Christian ROGGEMANS, Yves WERQUIN

Excusés Philippe BOIDE, Suzanne CATHIARD, Clément GOURDIN, Annie LAURENT, Béatrice PFAENDER, Jean THOMAS

Assistent Olivier BORTOLAMEOLLI, Pierre-Yves COLIN

PREAMBULE

Le PV de la réunion du 3 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. MOUVEMENTS DE STRUCTURES

LIGUE D'ATHLETISME D'AUVERGNE-RHONE-ALPES

CREATION DE CLUB

038468 UNION MOIRANS RIVES ATHLETISME

069102 *S/L PIERRE BENITE ATHLETISME*
Section locale de **ENTENTE SUD LYONNAIS***

CHANGEMENT DE TITRE

063043 CENTRE DE PROMO DES LOISIRS VERTS ET ROUTIERS *devient* XTTRAID 63

LIGUE D'ATHLETISME DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CHANGEMENT DE TITRE

058454 ASSOCIATION RENOUVEAU ATHLE *devient* ASSOCIATION RENOUVEAU
ATHLE ASAV

LIGUE D'ATHLETISME DE CORSE

CREATION DE CLUB

202031 BASTIA RUNNING TRAIL

LIGUE D'ATHLETISME DE GUADELOUPE

 **CREATION DE CLUB**

971115 DARTS ET D'CTIONS OLYMPIQUES DES ABYMES

971116 TEAM V.S.LEADER

LIGUE D'ATHLETISME DES HAUTS-DE-FRANCE

 **CREATION DE CLUB**

060197 ACP BRETEUIL

LIGUE D'ATHLETISME D'ÎLE-DE-FRANCE

 **CREATION DE CLUB**

094095 SOLON ATHLETIC CLUB

 **RADIATION DE CLUB**

092118 CLUB OLYMPIQUE DE SEVRES

LIGUE D'ATHLETISME DE MARTINIQUE

 **CREATION DE CLUB**

972113 DEDETTE & CIE

LIGUE D'ATHLETISME DE MAYOTTE

 **CREATION DE CLUB**

976031 CLUB D'ATHLETISME DE LA COMMUNE DE TSINGONI

LIGUE D'ATHLETISME DE NORMANDIE

 **RADIATION DE CLUB**

050046 E.S.HAYLANDE ATHLETISME

LIGUE D'ATHLETISME DE NOUVELLE AQUITAINE

 **CREATION DE CLUB**

047027 BEAUVILLE NO TEAM TRAIL

087053 *S/L VERNEUIL ATHLE*
Section locale de **LIMOGES ATHLE***

LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE

 **CHANGEMENT DE TITRE**

031035 *S/L ATHLE 632 SAINT LYS OLYMPIQUE* devient *S/L ATHLE 632 FONSORBES*

CREATION DE CLUB

083084 ASSOCIATION AERIA ORGANISATION

2. MUTATIONS

La Commission est informée qu'une réclamation est formulée au sein de la Ligue d'Occitanie concernant la mutation de l'athlète Saïd M'HAIMER. La CSR s'étant déjà prononcée dans ce dossier, elle transmet le dossier au Bureau fédéral.

La Commission va se rapprocher de la Direction des systèmes d'information de la FFA afin d'envisager la mise en place d'une alerte ou relance au sein du SI-FFA qui serait envoyée aux clubs quelques jours avant l'issue du délai de 15 jours à compter de la demande de mutation dans le SIFFA, au cours duquel le dossier complet de mutation doit être transmis à la ligue d'accueil. A l'issue de ce délai de 15 jours, si le dossier complet n'est pas parvenu à la ligue, celle-ci procédera à l'annulation de la demande de mutation.

3. STRUCTURES DECONCENTREES ET MEMBRES

La CSR prend connaissance des procès-verbaux des commissions régionales des ligues du Grand-Est et de Nouvelle-Aquitaine.

Rappel de règles de fonctionnement

La Commission souhaite rappeler aux Ligues qu'elles ont, par délégation, des compétences en matière d'affiliation des clubs et de mutation. A ce titre, elles ont pour mission d'appliquer la réglementation fédérale et de prendre les décisions afférentes. Les services de la Fédération restent à la disposition des ligues pour les accompagner en leur apportant les conseils nécessaires dans ces missions.

Par ailleurs, il est rappelé que les ligues et les comités doivent rester les correspondants prioritaires des clubs affiliés pour toute question relative à l'administration générale des associations. Les services de la Fédération restent disponibles pour aider les clubs, les ligues et les comités pour des questions nécessitant une analyse particulière.

Enfin, il est rappelé que les structures déconcentrées ont également pour mission de transmettre les informations fédérales qui leurs sont communiquées à l'ensemble des structures affiliées se trouvant sur leur territoire.

Radiation des clubs

Les clubs affiliés lors de la saison 2016-2017 qui n'ont pas réalisé les démarches de ré-affiliation pour la saison en cours, conformément aux dispositions des Règlements généraux et de la Circulaire administrative ont eu droit à un délai supplémentaire depuis le 1^{er} novembre 2017.

La Commission acte que les clubs qui n'ont pas finalisé leur ré-affiliation vont être radiés comme cela est prévu par la réglementation fédérale.

4. TEXTES

Règlements généraux

La CSR continue l'analyse des dispositions des Règlements généraux relatives à la distinction entre compétitions officielles et compétitions autorisées. La CSR pourra proposer au Bureau fédéral et au Comité directeur des modifications.

Jack ROULET
Président

Prochaines réunions :

- Mercredi 17 janvier 2018 à 14h30
- Mercredi 28 février 2018 à 14h30
- Mercredi 21 mars 2018 à 14h30
- Mercredi 25 avril 2018 à 14h30
- Mercredi 23 mai 2018 à 14h30